

malle dans laquelle sont renfermés mes papiers. Que tous les Loyers qui peuvent être dûs sont à ma charge personnelle, et ne concernent en aucune manière les dites Des Cajou et Gontié, qui n'en sont aucunement passibles, le bail verbal qui m'a été accordé par le propriétaire ne concernant que moi seul.

“Que depuis le 1er janvier 1803 que je demeure avec les dites dames, et que j'ai été dans des besoins sans cesse renaissants. elles n'ont cessé de me procurer les soins et les secours nécessaires tant en maladie qu'en santé.

“Que la dite De Gontié, plus spécialement encore, m'a nourri, soigné, alimenté, chauffé, éclairé, habillé et entretenu.

“Qu'ainsi, et tout calcul fait, je dois à la Dlle Cajou 1500 f. et à la dite Dame Gontié la somme de 15,600 f. cette dernière somme calculé et arrêtée à celle de 1200 f. par an, à compter depuis le dit jour 1er janvier 1803 jusqu'à celui-ci, en y comprenant diverses hardes, habits et linge que la dite Dame Gontié m'a acheté et payé de ses derniers depuis un mois.

fait à Paris, le 15 avril 1815...

approuvé l'écriture ci dessus,

Signé Cazeau”.

M. Sulte, après avoir constaté dans ses notes que Cazeau s'était marié en 1759 avec Marguerite Vallée, se demande s'il n'avait pas ensuite convolé en secondes noces, puisqu'il donne le nom de Reine à sa femme dans ses lettres de 1780 à 1791. La note que nous venons de reproduire, sans parler d'un premier mariage, nous apprend que Cazeau avait épousé une demoiselle Reeves. Cette demoiselle Reeves s'appelait elle Reine ? Je l'ignore.

Je trouve également, dans le Catalogue Général des Livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, vol. XXV, la mention des deux ouvrages suivants attribués à François Cazeau :

—Précis de la réclamation du sieur Cazeau, ci devant négociant à Montréal en Canada, renvoyée du Comité des rapports à celui de liquidation. Q. 8pp. Paris, impr. de L. Potier de Lille, s. d.

—Réclamation du sieur François Cazeau à la Cour de France en répétition d'une dette authentiquement reconnue par le Congrès des Etats-Unis de l'Amérique rédigée par M. Carra. Q. 72 pp. s. l. s. d.
Ce sont évidemment les deux publications dont parle Cazeau dans